

# CIR : l'Europe approuve la création d'une base de données biométriques

Le Parlement européen [s'est prononcé en faveur](#) de la mise en place d'une Common Identity Repository (CIR), une base de données européenne sur les données biométriques.

La CIR vise à améliorer l'échange des enregistrements d'identité (noms, numéros de passeport, ...) et biométriques (empreintes, reconnaissance faciale, ...) entre les pays de l'Union pour gérer les passages aux frontières des non résidents.

L'idée consiste à rendre les différents systèmes interopérables pour faciliter la tâche des services douaniers, des agents chargés du contrôle des flux migratoires et des autorités judiciaires.

## **CIR : 2 ans pour adopter les nouvelles règles**

Les données devraient circuler plus rapidement grâce à la mise en place d'un portail de recherche européen et le partage des [données biométriques](#) et judiciaires.

Après l'approbation officielle du Conseil, les États membres disposeront de deux ans pour adopter les nouvelles règles.

Selon les législateurs, la CIR ne cible que les citoyens non membres de l'UE. Ils ont promis de garantir la protection des droits fondamentaux et à l'accès aux données.

Reste que cette base de données centralisée laisse dubitative les protecteurs des libertés. Ils y voient surtout la mise en place d'un énorme système de suivi des citoyens.